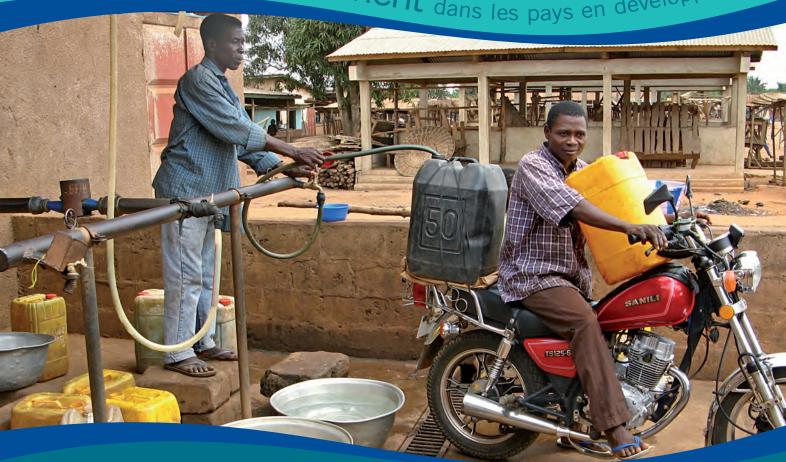
L'eau et l'assainissement dans les pays en développement



Guide de la coopération décentralisée et non gouvernementale des acteurs franciliens





programme Solidarité Eau

sommaire

	Des	acteurs multiples	,
	0	De nombreux intervenants impliqués	
	0	Une généralisation du multipartenariat	
	Pano	orama géographique des actions	
•••••	• • • • • •		•••
		Une forte présence en Afrique francophone	
	0	Une évolution récente : de nombreux partenariats à Madagascar	
	Une	diversité d'interventions	
•••••	0	L'eau d'abord, l'assainissement ensuite	•••
	0	Une gamme d'équipements adaptée à chaque situation	
	0	Dépasser la seule approche technique	
	0	Quels équipements pour quel milieu ?	
	Des	financements adaptés à toutes les initiatives	1
•••••	0	Des projets d'ampleurs diverses	•••
	0	Un large éventail d'opportunités financières	
	0	Une mobilisation croissante de la loi Oudin	
	0	Un effet levier efficace	
	Des	pistes à explorer	1
•••••	····	Des projets qui intègrent davantage l'ingénierie sociale	•••
	0	Renforcer les capacités communales au Sud : une nouvelle orientation	
	0	Quand des acteurs locaux et franciliens travaillent ensemble	
	0	Garantir la pérennité des ouvrages	
	0	Le développement des échanges Sud-Sud	
	0	Un impact sur le territoire francilien	
	Des	outils pour agir	2
	0	Dispositifs financiers	
	0	Centres ressources	
	0	Outils pédagogiques	
	0	A consulter sur le net	
	0	Bibliographie	

Document réalisé avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Agence française de développement et du Conseil régional d'Île-de-France.

Coordination:

Guillaume Aubourg (pS-Eau)

Denis Dangaix (Arene Île-de-France)

Céline Noblot (pS-Eau)

Rédaction : Céline Noblot (pS-Eau)

Graphisme : Solange Münzer

Crédits photographiques :

Guillaume Aubourg, Christophe Le Jallé, Asmada, CFS GK Savar, SIAAP.

Impression sur papier recyclé par Panoply, décembre 2009

Des franciliens engagés, une dynamique de partenariat

Collectivités territoriales, associations de migrants, ONG, la région Île-de-France regorge d'acteurs qui s'investissent pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Sur le territoire francilien, les acteurs de la solidarité internationale disposent d'un large éventail d'outils méthodologiques et financiers pour mener à bien leurs projets.

C'est ce foisonnement que le pS-Eau et l'Arene Île-de-France ont souhaité mettre en lumière dans ce guide. Cet outil résulte d'une démarche conjointe d'identification des acteurs franciliens de la coopération décentralisée et non gouvernementale, et des actions qu'ils ont menées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement durant les trois dernières années. Années symboliques car elles ont été notamment marquées par la mise en application de la loi Oudin-Santini.

L'expérience montre que le montage, le financement et la mise en œuvre de projets nécessitent un large éventail de ressources et de compétences à mobiliser conjointement. La région Île-de-France, à travers la diversité de ses institutions et son dynamisme associatif, se montre riche de ces savoir-faire.

Conçu comme un outil pratique qui s'adresse à tous les acteurs franciliens désireux de s'impliquer dans des projets eau et assainissement, ce document vise à donner plus de visibilité aux actions menées et à valoriser des expériences réussies de partenariats efficaces et innovants.



Ce guide a ainsi pour ambition:

- de dresser un état des lieux des initiatives en cours et des principaux acteurs qui s'engagent dans la région, pour encourager les échanges et soutenir leur mobilisation ;
- de présenter, via des exemples concrets, les montages qui fonctionnent, les collaborations techniques qui peuvent être mises en œuvre et les principales voies à suivre pour élaborer des projets de qualité;
- de proposer des pistes de financement et de présenter sur un même support les principaux dispositifs d'appui méthodologique et les outils pédagogiques qui existent en Île-de-France.

Nous sommes convaincus que la mise à disposition d'informations pertinentes, la mutualisation des expériences et des compétences participent à l'amélioration des projets menés et contribuent ainsi à répondre plus efficacement aux besoins criants en matière d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement.

Ce guide nous l'espérons, apportera des éclairages utiles pour accompagner les volontés d'agir et provoquer de nouveaux partenariats.

Marie-Pierre DIGARD, présidente de l'Arene Île-de-France René ALA, président du pS-Eau

Des acteurs multiples

De nombreux intervenants impliqués

Plus de 200 collectivités et organismes actifs dans un projet de coopération pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement ont été recensés en Île-de-France. A eux seuls, ils ont mené plus de 330 actions de coopération sur la période 2006-2009¹.

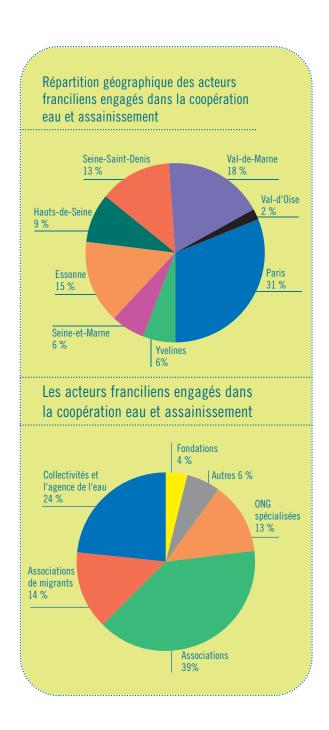
Une grande partie de ces acteurs est localisée à Paris, mais leur répartition entre les huit départements est toutefois relativement homogène, preuve d'une dynamique régionale déjà bien enclenchée.

Un secteur associatif dynamique

Les deux tiers des intervenants sont des acteurs associatifs, parmi lesquels une grande partie d'associations de bénévoles et de jeunes qui montent des projets ponctuels, mais aussi de nombreuses associations de migrants mobilisés pour le développement de leur village d'origine.

De nombreuses ONG spécialisées ont leur siège en Île-de-France. Elles représentent 13 % des acteurs identifiés et portent elles-mêmes un certain nombre de programmes de grande envergure. Elles sont aussi consultées ou associées, en tant que partenaires techniques, à la conception et à la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée.

Recensement effectué en 2009 à partir de la base de données pS-Eau des actions eau et assainissement, et d'une démarche complémentaire de collecte de données auprès des principaux organismes du secteur. L'étude présentée ici s'appuie sur un panel représentatif mais non exhaustif de 205 acteurs et 334 actions.



Exemples de coopérations décentralisées

En Seine-et-Marne

- . Vert-Saint-Denis Keur Macène (Mauritanie)
- . Savigny-le-Temple Boutilimit (Mauritanie)

Dans les Yvelines

- . Conflans Ste Honorine Tessaoua (Niger)
- . La Verrière Diabigué (Mali)
- . Rosny-sur-Seine Gbatopé (Togo)

En Essonne

- . Orsay Dogondoutchi (Niger)
- . Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne – Kayes (Mali)
- . Athis-Mons Filingué (Niger)
- . Chilly-Mazarin Diéma (Mali)
- . Juvisy Tillabéry (Niger)
- . Montgeron Grand Popo (Bénin)

Dans les Hauts-de-Seine

- . Issy-les-Moulineaux Dapaong (Togo)
- . L'Hay les roses Diongaga (Mali)
- . Malakoff Ngogom (Sénégal)
- . Clamart Kidal (Mali)

En Seine-Saint-Denis

- . Montreuil Beit Sira (Palestine)
- Yelimané (Mali)
- . Le Blanc Mesnil Debre Bihran (Ethiopie)
- . Aubervilliers Bouilly (Mauritanie)

Dans le Val-de-Marne

- . Gentilly (94) Kolobo (Mali)
- . lvry-sur-Seine (94) Dianguirdé (Mali)
- . Chevilly-Larue (94) Rosso (Mauritanie)

Dans le Val-d'Oise

- . Communauté d'agglomération de
- Cergy Pontoise Porto Novo (Bénin)
- . Bessancourt Zè (Bénin)

Actions eau en cours de montage :

- . Plaine commune (93) Dionbourou (Mali)
- . Département de l'Essonne (91) Douentza (Mali)
- . Créteil (94) Cotonou (Bénin)



Des collectivités territoriales engagées

Les collectivités territoriales, comités de jumelage et syndicats des eaux représentent quant à eux près d'un quart des acteurs mobilisés.

Le conseil régional d'Île-de-France et les conseils généraux des départements franciliens soutiennent les acteurs de leur territoire via des dispositifs d'appui mis en place ces dernières années. Ils ont ainsi cofinancé un nombre important d'actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (voir le chapitre Des financements pour toutes les initiatives).

Faisant de l'eau une priorité de leur politique, la plupart d'entre eux sont également engagés directement dans des actions de coopération décentralisée dans ce domaine.

Par ailleurs, la loi Oudin a encouragé en France un certain nombre de communes, intercommunalités et syndicats des eaux à s'engager dans la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement. En Île-de-France, ce sont déjà une dizaine de communes et communautés de communes, de tailles variées, qui ont mis leurs compétences et leurs moyens au service d'une ou plusieurs collectivités partenaires du Sud, sans compter toutes les collectivités membres du syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) et du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Une généralisation du multipartenariat

La quasi-totalité des projets identifiés engagent plusieurs partenaires, financiers et techniques, dans le pilotage du projet en France et dans sa mise en œuvre sur le terrain, avec une mobilisation de plus en plus systématique de l'expertise locale. Les projets de migrants et les projets associatifs illustrent parfaitement cette tendance. Les fonds propres apportés par les ressortissants ou les associations de bénévoles sont souvent complétés par un soutien financier ou technique de leur commune ou de leur département. Certains projets mobilisent aussi l'expertise technique d'une ONG spécialisée ainsi que les compétences des acteurs locaux du Sud : autorités administratives, entreprises, bureaux d'études ou associations.

Fonds privés et fonds publics s'allient ainsi dans des projets multi-acteurs au sein desquels chacun apporte sa contribution selon son savoir-faire et ses moyens.

POUR ALLER PLUS LOIN...

... sur les actions en cours et les acteurs engagés

- L'Annuaire des acteurs de l'eau et de l'assainissement recense quelque 4 000 organismes actifs dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et de la coopération au développement, en France et à l'étranger.
- O www.pseau.org/organismes
- La base de données actions eau et assainissement propose un échantillonnage de projets menés par les acteurs français pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et offre ainsi un aperçu des zones d'intervention, des choix techniques, des types de partenariats qui existent dans le secteur.
- O www.pseau.org/actions
- L'Atlas de la coopération décentralisée cartographie en détail, à l'échelle mondiale, les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises.
- O http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-recherche.asp



Un partenariat pour l'accès à l'eau d'un campement touareg au Niger

Porteur du projet : L'œil du Monde, association de solidarité internationale (77)

Egarwaye est un campement touareg situé dans le massif de l'Aïr, au nord du Niger. Depuis quelques années, l'accentuation de la sécheresse et le manque de puits compliquent les conditions de vie des Touaregs qui cherchent à se sédentariser.

En mars 2006, les autorités d'Egarwaye ont demandé au syndicat des eaux de la région de Lagny (SIAEP) d'étudier la possibilité de construction de trois puits. La fondation Veolia, qui intervenait déjà dans la région d'Agadez et qui travaille avec le SIAEP de Lagny, a décidé de participer au financement. L'œil du Monde, une association présente dans cette région pour d'autres activités, a porté le projet, également soutenu par le conseil général de Seine-et-Marne.

En juin 2007, un puits villageois et deux puits pastoraux à une profondeur de 20 mètres ont été construits, en partenariat avec une ONG locale (APC TOUFAT). La réalisation d'un film pédagogique est prévue pour sensibiliser la population seine-et-mar-

naise aux problématiques d'accès à l'eau, de sédentarisation, de développement durable et de gouvernance.

L'association envisage de créer une école en dur et une banque céréalière. Les bénéfices de cette banque financeraient l'entretien du puits, la protection des berges et les petits frais de gestion de l'école. L'association compte aussi étendre son action à une communauté voisine.

O Montant global (puits et film) :	32 188 €
O Fondation Véolia :	10 000 €
O SIAEP de Lagny-sur-Marne (loi Oudin) :	10 000 €
O Conseil général de Seine-et-Marne :	1 500 €

Contacts

- O L'œil du monde : contactodm@yahoo.fr
- O www.loeildumonde.org

Panorama géographique des actions

Une forte présence en Afrique francophone

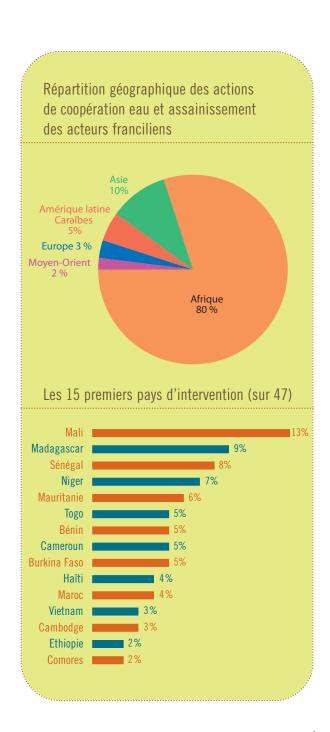
Les 334 actions identifiées se déroulent dans 47 pays, principalement d'Afrique francophone (80 %). Cette tendance géographique est en cohérence avec les observations à l'échelle nationale. La plupart des pays d'intervention font partie de la zone de solidarité prioritaire définie par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Les initiatives menées en Asie et au Moyen-Orient sont moins nombreuses mais particulièrement dynamiques.

Une évolution récente:de nombreux partenariats à Madagascar

En lien avec des engagements de longue date, le Mali (43 projets) et le Sénégal (28 projets) restent les principaux pays d'intervention des acteurs franciliens. L'évolution récente concerne plutôt Madagascar, où de nombreux partenaires se sont développés dans les dernières années et où le nombre d'interventions s'est accru (29 projets identifiés).

Il existe dans ces pays un panel d'actions assez important. Les enseignements tirés de ces opérations gagnent à être partagés et la concertation entre les acteurs qui interviennent dans les mêmes zones, ou sur le même type de problématique, permet d'améliorer l'efficacité de leurs actions.





Adduction d'eau potable dans la commune de Masindray à Madagascar

Porteur du projet : Asmada – Association d'aide au développement de communes rurales à Madagascar (92)



Basée à Neuillysur-Seine et composée de membres d'origine malgache, l'Asmada a pour objet d'aider au développement de communautés rurales de Madagascar par la réalisation d'infrastructures dans les domaines agricole, sanitaire, social et culturel. En 2006, le conseil régional

d'Île-de-France a choisi de soutenir leur projet d'adduction en eau potable dans un quartier de la commune de Masindray, à Madagascar. L'intervention visait à construire un ensemble d'ouvrages pour donner accès à l'eau potable aux 1 300 habitants des quartiers d'Antaramana et Ampanobe.

Compte tenu de l'abondance des sources en amont des villages, du niveau socio-économique et de la capacité organisationnelle des populations en matière de gestion collective d'infrastructure, le choix technique s'est porté sur un réseau gravitaire à partir d'un captage de source. L'Asmada a fait appel à l'entreprise Smarty avec laquelle elle avait déjà travaillé, et a veillé à ce que celle-ci emploie des villageois pour effectuer les travaux. Le suivi technique et financier de l'adduction a été confié à la commune de Masindray et au comité communal pour l'environnement (CCE).

O Montant global :	23 150 €
O Conseil régional d'Île-de-France :	10 000 €
O Asmada :	7 650 €
O Fondation France Libertés :	2 000 €
O Mairie de Neuilly-sur-Seine :	500 €
O Magasins Casino :	3 000 €

Contacts

- O Asmada, Arlette Bruel : arlette.bruel@paris7.jussieu.fr
- O http://asmada.free.fr/Pages/p1.htm

Le conseil général des Hauts-de-Seine engagé dans une action multipartenariale au Cambodge

Le conseil général des Hauts-de-Seine s'est engagé avec l'ONG Enfants du Mékong dans un projet d'accès à l'eau et à l'éducation de familles rurales pauvres du Cambodge, dans les provinces du Banteay Meanchey et de l'Oddar Meanchey (au nordouest), de Takéo (au sud) et de Phnom Penh. Le programme, qui s'étale sur 12 mois entre 2009 et 2010, vise à approvisionner cinq écoles en eau potable et à améliorer l'accès à des sources d'eau propre pour l'agriculture dans cinq villages.

Ce sont au total 3 750 personnes qui bénéficieront de cette action, déclinée en plusieurs volets : distribution de bonbonnes d'eau potable dans les cinq centres scolaires, sensibilisation à l'hygiène auprès des élèves, construction et aménagement de cinq mares artificielles avec filtrage d'eau et canalisations, for-

mation de cinq comités de gestion des mares artificielles, formation des villageois à l'hygiène.

Le projet fait appel au CIDO, ONG cambodgienne qui œuvre depuis 2006 pour l'amélioration du niveau de vie des populations rurales de l'Oddar Meanchey et est chargée de l'aménagement des mares artificielles. L'ONG « 1001 fontaines pour demain » a quant à elle en charge la distribution de l'eau potable et les actions de sensibilisation à l'hygiène.

Contacts

O Conseil général des Hauts-de-Seine :

Aude Ronsin-Laurenceau

O www.hauts-de-seine.net > rubrique Institution > coopération internationale

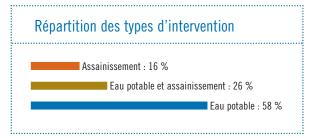
Une diversité d'interventions

L'eau d'abord, l'assainissement ensuite

Les projets identifiés interviennent principalement dans le domaine de l'eau potable. Les interventions dans ce secteur varient selon les contextes et les besoins : microprojets d'hydraulique villageoise (puits et forage avec pompe à motricité humaine), programmes de construction de réseaux d'adduction en eau potable (château d'eau, canalisations et bornes-fontaines) ou actions de réhabilitation (équipements en panne, ou inadaptés du fait de la croissance démographique).

L'assainissement, encore souvent considéré comme secondaire, est de plus en plus associé aux projets d'eau potable, mais fait rarement l'objet d'un projet dédié. La situation est pourtant tout aussi urgente et les problématiques sont étroitement liées : conditions sanitaires, développement des activités économiques, scolarisation, protection de l'environnement ; l'accès à un système d'assainissement est une priorité pour le développement des populations qui en sont privées, au même titre que l'accès à l'eau.

Les acteurs franciliens le comprennent et multiplient les interventions dans ce sens : installation de blocs de latrines publiques dans les écoles, les dispensaires, ou sur les marchés, construction de latrines privées familiales, ou mise en place de systèmes d'évacuation et de traitement des eaux grises (eaux usées provenant des douches et éviers).



Une gamme d'équipements adaptée à chaque situation

Même si les problématiques sont similaires, les différents contextes d'intervention et les besoins énoncés comme prioritaires par les populations et les autorités locales font de chaque action un projet unique. Le mot d'ordre : s'adapter aux contraintes locales.



Plus de 1 milliard de personnes dans le monde vit sans accès à l'eau potable; 2,6 milliards ne disposent d'aucun service d'assainissement



La formation de techniciens marocains pour l'assainissement

Porteurs du projet : ONEP - SIAAP

Depuis 2000, l'Office national de l'eau potable (ONEP) marocain, dont le siège est à Rabat, a vu sa mission étendue à l'assainissement. La nouvelle direction de l'assainissement et de l'environnement s'est fixée comme objectif de combler son retard avant 2015 vis-à-vis des villes dans lesquelles l'ONEP assurait déjà la distribution de l'eau potable. C'est dans ce contexte que la direction de l'ONEP a sollicité l'appui du SIAAP pour former ses agents chargés de l'assainissement.



Un protocole a été signé en 2002 entre les deux partenaires. Le SIAAP s'est engagé chaque année à former dans ses unités en France, une vingtaine d'agents et à recevoir les responsables de la direction de l'assainissement et de l'environnement pour des échanges d'expériences et de connaissances.

Au fil des échanges, la coopération entre l'office marocain et le SIAAP a évolué vers une collaboration équilibrée, reposant sur le partage d'expériences et de compétences. Ainsi, le savoir-faire acquis par l'office marocain dans le domaine du lagunage a-t-il conduit le SIAAP à demander à l'ONEP de former ses propres agents à cette technique naturelle d'épuration des eaux usées, qui se révèle particulièrement adaptée aux projets de coopération décentralisée. Cette première expérience réussie pourra être renouvelée par le SIAAP avec d'autres partenaires, mais aussi faire l'objet d'actions communes avec l'ONEP dans le cadre d'échanges Sud-Sud.

Contacts

O SIAAP (syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne)

O Laurent Doyen : laurent.doyen@siaap.fr

ONEP: Samir Bensaïd O www.onep.ma



Paris, partenaire de Phnom Penh et Jéricho

■ Six ans de coopération entre Paris et Phnom Penh.

Depuis 2003, et avec la collaboration des agents du SIAAP, la ville de Paris assistait la régie des eaux de Phnom Penh dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'assainissement.

Entre 2007 et 2009, elle lui a accordé une subvention triennale de 150 000 € pour poursuivre sa politique de branchements sociaux entamée en 1998. Le programme a pu être étendu aux périphéries lointaines et des ménages particulièrement démunis ont été connectés au réseau d'eau.

■ En 2009, la ville de Paris s'engage à Jéricho.

Suite à plusieurs échanges entre les maires de Paris et de Jéricho, une convention de partenariat a été signée en 2009 pour une coopération dans le domaine de l'accès à l'eau potable. Il s'agira pour la ville de Paris d'aider la municipalité de Jéricho à améliorer sa gouvernance de l'eau en participant au financement de la définition d'un schéma directeur à hauteur de 101 350 €.

Contacts

O Ville de Paris, Gaëlle Henry, coopération décentralisée et relations internationales O www.paris.fr

Dépasser la seule approche technique

Les actions de coopération décentralisée et non gouvernementale des acteurs franciliens ne concernent pas exclusivement des opérations de construction d'équipements. De nombreux projets comprennent désormais des investissements immatériels portant sur l'échange de savoirfaire et la formation des agents techniques.

Ceci répond au souci croissant d'inscrire les actions de coopération dans une optique de développement durable et d'autonomisation des autorités localement compétentes.



Quels équipements pour quel milieu ?

La plupart des projets identifiés sont mis en œuvre en milieu rural ou dans de petits centres dont la population varie entre 2 000 et 15 000 habitants. La situation géographique et démographique en milieu rural se prête en priorité à la réalisation de puits et de forages avec pompe à motricité humaine. Les petits centres, qui présentent des situations très différentes selon leur taille, leur densité démographique, leur activité économique, l'origine de leur population, peuvent voir coexister plusieurs systèmes, de l'hydraulique villageoise à la mini adduction en eau potable (mini-AEP).

En milieu urbain, à partir d'environ 15 000 habitants, les projets sont de plus grande ampleur et plus coûteux : systèmes

d'adduction d'eau, organisation d'un service d'assainissement. Dans les zones péri-urbaines en revanche, il s'agit très souvent de travaux d'extension de réseau pour relier les zones périphériques au système urbain existant, ou bien encore d'équipements d'hydraulique villageoise, pour fournir un accès amélioré à l'eau et à l'assainissement aux populations pauvres et marginalisées.

Le milieu d'intervention et le type d'acteurs qui s'y engagent ne sont pas corrélés. Tous les types d'acteurs sont amenés à s'engager aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sur des projets dont l'envergure varie surtout selon les besoins et les moyens.



Comment lutter contre l'arsenic présent dans l'eau potable au Bengladesh

Porteur du projet : GK Savar, ONG bengladeshi en partenariat avec une association parisienne

Outre les forts risques d'inondations et de cyclones qui aggravent son difficile approvisionnement en eau potable, le Bengladesh a découvert il y a une quinzaine d'années que la plupart des puits tubés qui avaient été forés dans les années 1970 étaient contaminés par l'arsenic, présent dans certaines couches géologiques.

Le Comité français de soutien (CFS) à l'ONG bangladeshi GK Savar s'est, dès 2002, montré attentif au problème de la contamination de l'eau par l'arsenic et a tenté de le résoudre en 2004 par un programme de creusement de puits ouverts peu profonds, alimentés par des nappes phréatiques superficielles non contaminées. Cependant, seuls deux tiers de ces puits ont de l'eau toute l'année et ce choix ne s'est pas avéré être la meilleure solution au problème.

En 2007, un nouveau programme a donc opté pour la réduction de l'arsenic dans l'eau par la mise en place de filtres, collectifs ou individuels, qui se sont montrés efficaces. L'ONG GK Savar a également mis en place, à Saturia en 2007, un réseau de distribution d'eau par tuyaux en PVC relié à un puits tubé non contaminé. Cependant, la pompe de ce réseau qui dessert 1 000 foyers et une quarantaine d'établissements (écoles, bureaux, lieux de culte...) ne fonctionne que quelques heures par jour. C'est pourquoi les habitants ont souhaité la construction d'un réservoir pour disposer de l'eau toute la journée.

En 2008, le conseil régional d'Île-de-France a permis, par le biais de son fonds de soutien, de financer un réservoir de 136 m³ qui doit optimiser le réseau de distribution.

Contacts

O Comité français de soutien à GK Savar : Marc Chambolle : 01 30 30 31 52

Ohttp://comgksavar.free.fr/index.php



O Montant global du projet de réservoir :	25 967 €
○ Conseil régional d'Île-de-France :	10 000 €
○ GK Savar :	2 488 €
O Comité français de soutien à GK Savar :	9 479 €
O SIAEP Coutures (loi Oudin) :	4 000 €

Des financements adaptés à toutes les initiatives

Des projets d'ampleurs diverses

Les projets identifiés se répartissent en un large éventail d'interventions, dont le coût varie de 10 000 à une centaine de milliers d'euros. Les microprojets de moins de 15 000 euros sont peu courants dans le domaine de l'eau, où les équipements de base (puits, latrines, formations) représentent un coût incompressible. Les interventions classiques d'adduction en eau potable se déroulent sur quelques mois ou un an et mobilisent entre 20 000 et 50 000 euros. Tandis que les projets de plus grande envergure, qui se déroulent sur deux ou trois années, mobilisent de 50 000 à 300 000 euros par an, selon la taille, les contraintes du territoire, et les moyens humains et matériels employés.

Les projets de plus grande envergure sont assez nombreux, portés en général par des grandes collectivités et des ONG professionnelles, et cofinancés par le MAEE ou des fondations privées. Certains d'entre eux nécessitent plusieurs centaines de milliers d'euros, voire plus d'un million d'euros, sur des programmes pluriannuels.

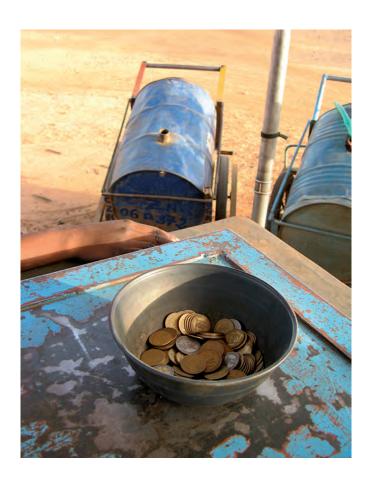
Les dispositifs de soutien régional et départementaux ont engagé près de 5 millions d'euros entre 2006 et 2009 pour le financement de projets eau et assainissement portés par des acteurs franciliens.

Un large éventail d'opportunités financières

Les pistes de financements sont nombreuses et variées en Îlede-France. Un projet cohérent qui répond à une demande locale trouvera un financement adapté. Pour preuve, 93 % des projets identifiés ont été financés en grande partie par des fonds franciliens. Rares sont les projets qui s'en remettent exclusivement à des fonds extérieurs. De nombreux dispositifs régionaux et départementaux, et ces dernières années le mécénat privé, complètent les financements publics nationaux.

En Île-de-France, le conseil régional et la grande majorité des conseils généraux ont fait de l'eau une des priorités de leur politique de coopération et soutiennent des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement menés par des acteurs de leur territoire respectif.

Ces dispositifs sont présentés dans la dernière partie de ce document (voir page 21). Ils ont permis de mobiliser au total près de 5 millions d'euros sur la période 2006-2009 dans le seul domaine de l'eau et de l'assainissement, mais ont surtout donné à de nombreux acteurs associatifs non spécialisés, associations de jeunes ou de migrants, le « coup de pouce » nécessaire pour amorcer un projet d'ampleur modeste, et éventuellement solliciter ensuite d'autres cofinancements pour aller plus loin.



Un intérêt croissant pour la loi Oudin-Santini

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini autorise les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement et les agences de l'eau, d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération et de solidarité internationale dans ce domaine.

Depuis sa mise en application, elle a encouragé les acteurs qui s'engagent à augmenter leurs financements. Elle a accru les moyens financiers de certains projets ainsi que le nombre de projets financés et a donné à de nouveaux acteurs l'opportunité de s'investir dans la coopération.

■ De nombreux projets franciliens bénéficiaires

En Île-de-France, plus de 50 % des projets identifiés ont été en partie financés par la loi Oudin-Santini.

Des collectivités telles que la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne ou le syndicat mixte de la vallée de l'Orge (SIVOA) l'ont appliquée pour financer leurs actions de coopération décentralisée, et plusieurs fonds de soutien dédiés à l'eau ont été mis en place dans ce cadre.

Le syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et la ville de Paris ont par ce biais financé un grand nombre de projets portés par des collectivités ou des associations franciliennes et non franciliennes.

Certains projets, soutenus par des organisations d'ampleur nationale, parviennent aussi à mobiliser des « financements Oudin » auprès de collectivités et agences de l'eau non franciliennes.

Des montants croissants

Sur la période 2006-2009, la loi Oudin a mobilisé plus de 18 millions d'euros en Île-de-France pour le financement d'actions de coopération décentralisée et non gouvernementale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les montants mobilisés croissent chaque année. Et le potentiel mobilisable n'est pas encore atteint : de nombreuses collectivités, communes, intercommunalités et syndicats n'ont pas franchi le pas, et pour celles et ceux déjà engagés, le budget alloué n'atteint pas toujours le taux maximal de 1 %.

	. F
: Minntant nac nrincinalec monilicatione tinanciarec nanareac nar la loi i lilinin en lie-no	i_Franco on /IIIIh_/IIIIU
Montant des principales mobilisations financières générées par la loi Oudin en Île-de	;= a c= c

	2006	2007	2008	2009
Agence de l'eau Seine-Normandie ¹	1 300 000 €	1 300 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
Ville de Paris	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Ville de Versailles	-	20 000 €	-	-
Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Sedif	738 000 €	1 661 750 €	1 600 000 €	1 566 000 €
SIAAP	300 000 €	600 000 €	600 000 €	1 200 000 €
SIVOA	41 400 €	42 400 €	41 400 €	36 200 €
SIARCE	10 000 €	10 000 €	17 000 €	7 000 €
SIAEP Lagny	-	10 000 €	-	-
SIAEP Hurepoix	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
TOTAL	3 428 800 €	4 683 550 €	4 697 800 €	5 248 600 €

¹ Montants non exclusivement affectés à des projets franciliens

Un effet levier efficace

Ces offres de financement locales sont cumulatives. Même réduit, l'apport de départ d'une collectivité ou d'une association peut, par effet levier, encourager d'autres partenaires, privés ou publics, de dimension nationale ou internationale, à se joindre au projet.

L'engagement dans la coopération pour l'accès à l'eau et à l'assainissement n'est pas réservé à une minorité d'acteurs spécialisés. L'éventail des projets qui ont apporté une réponse concrète et efficace à des besoins exprimés, démontre que chacun, à son échelle, peut trouver les outils nécessaires pour mener un projet de qualité. Les quelques 334 actions identifiées en Île-de-France en sont la preuve.

POUR ALLER PLUS LOIN...

■ Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement, 3° éd., pS-Eau, 68 pages, novembre 2009

Le but de cette brochure est de présenter les cadres d'intervention et les outils mis à la disposition des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale qui veulent s'engager plus largement dans des actions concernant l'eau et l'assainissement. Il présente également les principes et les étapes à respecter pour conduire avec pertinence la recherche de financements, l'élaboration puis la mise en œuvre de projets.

- O Document téléchargeable sur le site du pS-Eau : www.pseau.org/biblio
- Comment financer des actions de solidarité internationale ?

Consultez les pages web du pS-Eau, recensant les principaux dispositifs internationaux, nationaux et locaux qui soutiennent des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :

O www.pseau.org/cdng/financement

Des pistes à explorer

Des projets qui intègrent davantage l'ingénierie sociale

De plus en plus de projets intègrent des mesures d'accompagnement qui complètent le volet investissement et participent à la réussite de l'intervention sur le long terme. Ces actions accompagnent le changement introduit par l'arrivée de nouveaux équipements et l'organisation qu'ils induisent. Elles visent à assurer leur bonne utilisation et leur acceptation par la population et donc, leur pérennité. Pour l'essentiel, il s'agit d'inviter les populations à prendre part aux décisions et au déroulement du projet (apport financier et main-d'œuvre) pour une réelle appropriation des ouvrages. Il s'agit aussi d'aborder les questions liées à la qualité et à la préservation de la ressource, d'établir des programmes d'éducation aux gestes d'hygiène et de mener des campagnes de formation à l'utilisation des ouvrages.

Ce volet d'ingénierie sociale intègre également la mise en place d'un système de gestion du service, avec des outils adaptés, une réflexion sur la tarification et la responsabilisation des quelques personnes chargées de gérer le système, sa maintenance et son exploitation. Cela implique en général la formation de fontainiers, gérants, représentants d'usagers, réparateurs, etc. qui devront à terme prendre le relais et gérer de manière autonome l'ensemble du système.



La sensibilisation à l'hygiène porte ses fruits en Ethiopie

Programme d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations pauvres des districts du Loma et du Gena-Dawro,

Porteur du projet : Inter Aide (78)

Le district du Dawro est une région rurale de haute montagne très isolée. L'action menée par l'ONG InterAide en 2006 — soutenue par la ville de Paris et l'agence de l'eau Seine-Normandie — visait à procurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à une population pauvre de 11 500 personnes, dont la consommation d'eau se limitait à 4 ou 6 litres par jour et par personne, avec des conditions d'hygiène précaires. L'objectif parallèle était de renforcer les liens entre les communautés et les acteurs institutionnels et de développer un service public efficace en matière de gestion des ressources en eau. En collaboration avec les autorités nationales déconcentrées, les Bureaux de l'eau (Woreda Water Offices), qui bénéficient d'un soutien dans la mise en place de la maintenance des installations, InterAide a construit 39 points d'eau, abreuvoirs et lavoirs, sur une zone où l'habitat est assez dispersé. La couverture en accès à l'eau a ainsi augmenté de 4,7 % sur le Loma et de 6,6 % sur le Gena.

Les communautés ont largement participé à la construction des ouvrages et le projet s'est accompagné de campagnes de promotion de la construction de latrines individuelles, de sensibilisation aux gestes d'hygiène et de formations à l'utilisation et à l'entretien des points d'eau. Ces actions de sensibilisation se sont avérées fructueuses très rapidement puisqu'elles ont effectivement encouragé les familles à s'équiper en matière d'assainissement, dans les prolongements du projet eau : ce sont ainsi 956 latrines qui ont été réalisées par les habitants eux-mêmes, sur le Gena et le Loma.

Contacts

O InterAide: +33 (0)1 39 02 38 59

O www.interaide.org

Renforcer les capacités communales au Sud : une nouvelle orientation

De manière générale, les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale passent aujourd'hui d'une démarche ponctuelle de réalisation d'équipements à une approche plus intégrée et plus globale d'appui à la maîtrise d'ouvrage des autorités locales pour la mise en place du service public de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre du processus de décentralisation en cours dans la plupart des pays d'Afrique, de nombreuses compétences sont transférées aux autorités locales. Dans ce contexte en évolution, les collectivités territoriales françaises et les ONG se proposent d'accompagner leurs homologues du Sud dans l'appropriation de leurs nouvelles prérogatives. Les actions de coopération associent de façon quasi systématique les volets investissement et accompagnement institutionnel, pour aider les autorités locales à assumer leur rôle plus rapidement et plus efficacement sur le long terme, ainsi que la pérennité des ouvrages.

Dans cette optique, les partenariats pluriannuels sont devenus fréquents, notamment à l'initiative des communes, car ils facilitent la mise en place de relations à long-terme sur les deux espaces, entre les élus, les techniciens et les citoyens. Les échanges directs entre les salariés des services techniques communaux se développent, pour un transfert efficace de compétences et de savoir-faire.





Les communes béninoises du Mono se lancent dans l'intercommunalité

Porteurs du projet : Les Yvelines et le Mono

Le conseil général des Yvelines est engagé dans des partenariats de coopération directe avec plusieurs collectivités. En 2008, un protocole de coopération a été signé pour une période de trois ans avec l'Association nationale des communes du Bénin et l'association des communes du Mono Couffo, pour engager à l'échelle intercommunale la réflexion collective sur des projets mobilisateurs dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement et du traitement des déchets.

Un volontaire du progrès, mis à disposition du groupement des communes du Mono est notamment chargé d'appuyer l'animation du «Quadrilogue», un cadre de concertation et de travail en commun associant tous les acteurs du Mono. Cette instance réunit les six communes du Mono, les services déconcentrés de l'Etat pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'environnement, la préfecture, les opérateurs de service public (SONEB, ONG, les fermiers...) et des représentants de la population. Son objectif : formuler une stratégie coordonnée à l'échelle du Mono, valider les projets d'intérêt commun financés par le biais de la coopération avec les Yvelines, et préfigurer une instance intercommunale.

Contacts

- O Coopération décentralisée et développement solidaire Cédric Le Bris : CLeBris@yvelines.fr www.yvelines.fr > rubrique coopération internationale
- O Antoine Cousin, secrétaire du "Quadrilogue" : antoinecousin_7@hotmail.com

Pour une meilleure appropriation des ouvrages qui leur sont destinés, les projets actuels associent plus largement les populations aux prises de décisions et à l'exécution des opérations.

Quand des acteurs locaux et franciliens travaillent ensemble

Les récents processus de décentralisation, notamment en Afrique de l'Ouest, ont largement participé à un changement d'approche chez les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Adoptant une démarche de territoire, ils agissent davantage dans une optique de collaboration et d'échanges et se rapprochent plus systématiquement des autorités et des services techniques locaux. Ils s'efforcent aussi, dans la mesure du pos-

sible, d'agir de concert avec les autres acteurs présents sur le territoire et ayant un lien avec le secteur concerné par le projet. Pour mieux comprendre et répondre aux demandes des bénéficiaires de l'action, leur implication est de plus en plus souvent encouragée dès la conception du projet et les collaborations sont accrues.

Des acteurs privés et publics compétents se développent au Sud, bureaux d'études, entreprises de construction, ONG de droit local, organismes de formation, opérateurs de réseaux d'eau et d'assainissement; ils maîtrisent le terrain et ses contraintes spécifiques. Les porteurs de projets font volontiers appel à ces acteurs et mobilisent leurs compétences pour la mise en œuvre des opérations sur place.



■ Un programme multipartenarial de développement durable au Niger

Porteurs du projet : SIVOA (91) / commune de Bitinkodji

Engagé depuis 1995 au Niger, le SIVOA (syndicat mixte de la vallée de l'Orge) a piloté entre 2004 et 2009, en partenariat avec d'autres collectivités essonniennes, le Programme éducatif opérationnel de développement durable pour le canton de Lamordé (devenu commune de Bitinkodji), au sud-est de Niamey.

Dans le contexte semi-rural de la commune de Bitinkodji, ce programme quinquennal visait à protéger l'environnement et lutter contre l'érosion, agir sur la fourniture des ressources en eau, améliorer les conditions d'accès à l'enseignement élémentaire et appuyer la commune dans le domaine du développement local.

Une mini-AEP a été réalisée à Saga Fondo, chef-lieu de la commune, avec un château d'eau et quatre bornes-fontaines pour desservir en eau potable les 3 000 habitants du village. Le programme est aujourd'hui terminé, mais Eau Vive assure le suivi sur le terrain.

L'AEP, objet d'une gestion communautaire au départ, a été déléguée, à moindre prix, à une petite entreprise privée locale dont le contrat est renouvelable chaque année. Le prix de l'eau aujourd'hui à Bitinkodji est fixé à 270 FCFA par m³. Une partie des recettes de la vente de l'eau (7 %) est affectée à un fonds d'expertise technique et une autre partie (40 %) alimente un fonds de renouvellement et d'extension.

Un nouveau programme est déjà en cours d'élaboration. Son contenu dépendra des besoins exprimés par la population en matière d'assainissement et des résultats de l'étude en cours sur la situation en eau potable de l'ensemble de la commune. Le travail mené sur l'érosion sera également poursuivi.

569 909 €					
192 458 €					
Ministère des Affaires étrangères et européennes : 201 462 \in					
72 777 €					
40 349 €					
18 294 €					
6 838 €					
2 336 €					
35 391 €					
83 905 €					
25 154 €					

^{*} participation hors budget

Contacts

○ SIVOA : Jérôme Bouquet : jerome.bouquet@sivoa.fr ○ www.sivoa.fr > le syndicat > missions > coopération décentralisée



■ Des migrants sénégalais s'organisent pour alimenter en eau potable leurs villages d'origine Partenaires : ville de Paris, Initiative codéveloppement/MAEE, Etat sénégalais

Porteur du projet : SORIFORA (95)

De nombreux migrants, principalement venus d'Afrique francophone et installés en Île-de-France s'investissent pour le développement de leur pays d'origine. Les ressortissants des localités sénégalaises de Soringho Sebbé, Soringho Pulaar, Fora et Weindou se sont regroupés au sein de l'association SORIFORA, pour mener un projet commun d'alimentation en eau potable pour les 5 000 habitants des quatre villages.

Une mission d'identification et d'appui à la formulation de projet a ainsi été conduite en juillet 2002 par deux volontaires d'Ingénieurs sans Frontières ; un diagnostic de la desserte en eau a été établi et des pistes d'actions ont été identifiées. Pour l'étude de faisabilité technique, SORIFORA s'est rapprochée de la direction nationale de l'Hydraulique du Sénégal afin d'obtenir ses conseils et son soutien, notamment pour l'élaboration d'un cahier des charges et les procédures d'appel d'offres. Le bureau d'études sénégalais SEMIS a été recruté pour conduire les études

et élaborer les dossiers techniques du projet d'AEP intervillageoise.

Les travaux ont été réalisés en 2007 et 2008 : un réseau intervillageois de 9 km, alimenté par un forage et relié à un château d'eau, dessert désormais 18 bornes-fontaines et 4 abreuvoirs. Le réseau a été doté d'une organisation institutionnelle et technique d'exploitation conforme à la stratégie sectorielle du pays. Un cadre de gestion durable a été mis en place avec la création d'une association d'usagers distincte de SORIFORA, la prise de fonction d'un gérant rémunéré et la mise sur pied d'un service de maintenance opérationnel. L'eau est vendue à un prix accessible aux usagers, ce qui permet de financer le système de gestion de façon pérenne.

Contacts

O Diatrou Konaté, président de SORIFORA : sorifora@wanadoo.fr

Garantir la pérennité des ouvrages

■ Dès la conception du projet

Une grande partie des acteurs de coopération identifiés en Île-de-France veillent de plus en plus à garantir la pérennité des ouvrages qu'ils réalisent. Des études techniques préalables permettent de concevoir un projet adapté en termes techniques aussi bien que socio-économiques, de choisir les bonnes solutions en fonction des besoins et des contraintes, et de prévoir les éléments budgétaires.

Assurer la gestion et la maintenance du service

Il s'agit pour le maître d'ouvrage d'assurer un mode de gestion pérenne reposant sur le recouvrement des coûts par le paiement de l'eau. Le maître d'ouvrage délègue en général l'exploitation du service à un opérateur, associatif (association d'usagers), public (opérateur national) ou privé. Un système de tarification est donc à mettre en place : adapté aux moyens des usagers, il finance la maintenance des ouvrages sur le long terme. Pour organiser la gestion du service, un comité de gestion est généralement créé, composé de membres de la communauté, qui sont formés pour assumer leurs responsabilités. Cet encadrement est partie prenante du projet. Une installation sans réflexion préalable sur sa gestion et son entretien à long terme est youée à l'échec.

Quand le projet est terminé au Nord, il ne s'arrête pas au Sud

La réussite d'un projet sur la durée ne dépend pas seulement de la qualité des études préliminaires et des compétences des entreprises mobilisées. Elle dépend aussi du suivi qu'on lui accorde par la suite, pour s'assurer de la bonne gestion technique et financière du service. Certains acteurs prennent le temps d'organiser des missions régulières de suivi post-projet sur le terrain, afin de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des équipements, et de s'assurer que les coûts sont recouvrés et que les fonds sont bien gérés.



Une démarche de coopération innovante

La région Île-de-France a établi des relations de coopération décentralisée avec une quinzaine de villes dans le monde. Depuis le début des années 1990, elle mène une démarche innovante qui a débouché sur une coopération triangulaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement avec les villes d'Antananarivo (Madagascar) et d'Hanoï (Vietnam) avec lesquelles elle entretient des partenariats bilatéraux. Elle a confié à l'ONG EAST une assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour porter des projets fiables d'assainissement écologique, à forte portée pédagogique, notamment sur l'hygiène et la santé. Au Vietnam comme à Madagascar, elle s'appuie sur des partenaires locaux qu'elle forme aux métiers de l'eau et de l'assainissement. Dans les deux villes, un institut de formation a été monté ; il est géré par des personnels locaux.

Contact

O Conseil régional d'Île-de-France, Danielle Petit-Vu : danielle.petit-vu@iledefrance.fr



Le Festival de l'Oh en Val-de-Marne

Chaque année depuis 2001, le conseil général du Val-de-Marne organise son Festival de l'Oh. C'est l'occasion d'aborder les problématiques de l'eau et du développement durable, avec un public francilien de tous âges et de tous milieux. En 2009, l'événement célébrait le fleuve Niger et la coopération du département avec la communauté urbaine de Zinder. Ce fut le moment choisi par tous les acteurs de l'eau qui l'ont voulu (institutionnels, usagers, professionnels...) pour signer la charte d'objectifs du Plan bleu départemental, document qui recueille leurs engagements conjoints pour une ambitieuse politique de l'eau d'ici à 2020 : lutte contre les pollutions, aménagement des berges, réutilisation des eaux pluviales, élimination des pesticides, etc.

Contact

O Conseil général du Val-de-Marne, Basile Pierre, chargé de projet Niger : basile.pierre@cg94.fr

Le développement des échanges Sud-Sud

La similarité de certaines problématiques d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement et le caractère transposable de certaines solutions conduisent à réfléchir à des échanges d'expériences entre pays du Sud, et à la transmission de savoirs acquis suite à des actions de coopération Nord-Sud.

Des accords de coopération triangulaire ou de coopération technique Sud-Sud se développent actuellement, visant le renforcement des capacités, l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et la coordination des activités Sud-Sud sur des questions d'intérêt commun. Il s'agit de propager les dynamiques qui existent dans certaines localités vers celles qui ont la volonté de faire, mais manquent d'expériences, de compétences et de méthode. Avec une idée de pousser davantage vers l'autonomisation des structures des pays en voie de développement, les échanges Sud-Sud complètent l'axe de coopération Nord-Sud.

Un impactsur le territoire francilien

La coopération avec les pays du Sud a pour premier objectif l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations qui en sont privées. Elle est aussi une opportunité de sensibiliser les citoyens franciliens aux problématiques de développement et à la gestion de la ressource en eau. Elle permet d'aborder ces questions sur leur territoire et de susciter des changements de comportements des Franciliens vis-à-vis de l'eau potable, une denrée rare à protéger. Les collectivités d'Île-de-France, départements et conseil régional en particulier, sont attachées à cette approche.

Les outils financiers

■ Les dispositifs départementaux

A Paris

■ Le Fonds Solidarité Eau et Assainissement

Mis en place en 2006, le dispositif de la ville de Paris a déjà soutenu 20 projets associatifs dans 15 pays d'Afrique et d'Asie, pour un montant de 2,2 M€sur 2006 et 2007. En 2009, d'autres projets ont été sélectionnés.

POUR QUI ? Le fonds est ouvert aux associations loi 1901, d'au moins un an d'existence et ayant leur siège en France, à l'exception des comités de jumelage.

OÙ ? Paris oriente prioritairement sa coopération en destination des aires urbaines des grandes villes d'Afrique subsaharienne (notamment francophones), d'Asie et d'Amérique latine, sans toutefois exclure l'Europe élargie et le pourtour méditerranéen, ainsi que les zones rurales de ces régions.

POUR QUOI ? Projets consistant en des actions précises, sur une durée inférieure à 36 mois, et visant à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays en voie de développement. Un projet ne comportant aucun investissement matériel sur le terrain ne peut prétendre à une subvention.

COMBIEN? Le Fonds solidarité eau et assainissement de la ville de Paris est doté d'un budget annuel d'environ 1 million d'euros, accordés sous forme de subventions, de 10 000 à 300 000 € par projet. Une dizaine de projets sont retenus chaque année.

QUAND? L'appel à projets est lancé une fois par an.

- → Pour plus d'informations
- O solidarite.eau.assainissement@paris.fr
- O www.paris.fr > rubrique Environnement > eau & assainissement > l'engagement de Paris à travers le monde

En Seine-et-Marne

■ Aide aux projets de solidarité internationale

Depuis 2005, le conseil général de Seine-et-Marne a déjà soutenu près de 100 projets de solidarité, dont 8 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour un montant total de 22 000 \in .

Dans le cadre de sa politique de solidarité et de coopération internationale, le conseil général de Seine-et-Marne soutient les Seine-et-marnais qui agissent pour l'aide au développement des pays pauvres. Un appel à projets est en place depuis 2008.

POUR QUI ? Les associations loi 1901 de solidarité internationale de plus d'un an d'existence et ayant leur siège dans le département de Seine-et-Marne.

OÙ ? Projets au profit des zones de coopération décentralisée du département (Roumanie), et des pays membres de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).

POUR QUOI ? Concerne des microprojets de développement d'une durée d'un an, avec un impact sur le département.

COMBIEN? Le conseil général attribue un budget d'environ $96\,000 \in$ par an à ce fonds d'aide qui soutient en général une vingtaine de projets. Les subventions accordées varient de $1\,500$ à $5\,000 \in$ par projet et ne peuvent dépasser $60\,\%$ du budget total.

QUAND ? Deux sessions d'examen des dossiers sont organisées chaque année.

→ Pour plus d'informations

- Astrid Hennekinne, service des actions européennes et internationales : astrid.hennelinne@cg77.fr
- www.seine-et-marne.fr > rubrique Subventions

Dans les Yvelines

Aide aux acteurs yvelinois

Le conseil général des Yvelines soutient aujourd'hui 26 projets de solidarité dans le cadre de conventions triennales, dont 3 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour un montant total de 19 513 \in . Dans le cadre de sa politique de développement solidaire, il a déjà soutenu 20 projets, dont 1 projet eau pour un montant de 41 775 \in .

En 2006, le conseil général des Yvelines a renforcé sa politique de solidarité internationale avec un dispositif d'accompagnement des projets des associations et des collectivités du département.

POUR QUI ? Communes, intercommunalités, associations locales ou départementales (loi 1901, au moins un an d'existence, siège dans les Yvelines).

OÙ ? Pays inscrit dans le périmètre d'intervention de l'Agence Française de Développement (AFD).

POUR QUOI ? Projets réalisés sur le moyen ou long terme d'une durée minimale de trois ans et ayant un impact sur le territoire des Yvelines et ses citoyens.

COMBIEN? Un budget de 200 000 € est alloué à ce fonds en 2009. Les aides accordées ne peuvent dépasser 10 500 € pour un projet de 40 000 € par an sur une période de 3 ans.

Depuis 2008, le département propose également de soutenir les projets de développement des associations de migrants de son territoire.

- Pour plus d'informations
- Cédric Le Bris, coopération décentralisée et développement solidaire : CLeBris@yvelines.fr
- www.yvelines.fr > rubrique coopération internationale

En Essonne

 Centre de ressources essonnien de la solidarité internationale (Cresi)

Le conseil général de l'Essonne soutient près de 150 projets de solidarité chaque année. Depuis 2006, il a financé 13 projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 132 200 €.

Créé en 1999 par le conseil général de l'Essonne, le Cresi propose plus qu'un simple soutien financier : il accompagne individuellement et selon une charte de développement durable, chacune des structures essonniennes qui le sollicitent, dans un processus de méthodologie de projet et une réflexion sur la pratique associative. Il organise également des formations et des envois de matériels.

POUR QUI ? Toutes les structures essonniennes portant un projet de coopération internationale sont éligibles, qu'elles soient associations loi 1901, comités de jumelage, collectivités territoriales, communes, établissements publics, établissements scolaires, etc. Sont aussi éligibles les structures dont les activités d'éducation au développement se déroulent en Essonne, ou sur un territoire lié au conseil général par un accord de coopération (cercles de Nioro, Diéma et Douentza au Mali).

OÙ ? Les actions peuvent se dérouler aussi bien dans un pays étranger qu'en Essonne (pour les projets d'éducation au développement).



POUR QUOI ? La priorité est donnée aux microprojets, qui doivent respecter les principes de développement durable en y intégrant la question du genre. L'équipe du Cresi rencontre chaque association, en moyenne trois fois pendant la période d'instruction, pour redéfinir le projet selon une grille critique qui permet d'améliorer la méthodologie de projet, la connaissance du contexte, la vie démocratique interne à la structure, et l'intérêt local du projet.

COMBIEN? Le conseil général octroie en moyenne 150 subventions par an, avec un budget global de 680 000 \in . Les financements pluriannuels sont éligibles, le nombre et la fréquence des demandes ne sont pas limités. Les subventions se situent entre $4\,500$ et $15\,000 \in$ par projet.

QUAND ? Les dossiers peuvent être envoyés à tout moment de l'année, pour entrer dans un processus d'instruction en plusieurs phases avec des rencontres régulières avec l'équipe, pour être examinés par l'un des 6 comités de suivi organisés par an.

→ Pour plus d'informations

- O Laure Feret, chef du service coopération décentralisée et relations internationales : lferet@cg91.fr
- www.essonne.fr > rubrique développement durable > coopération internationale

En Val d'Oise

A ce jour, aucun dispositif n'a encore été adopté dans ce département.

Dans les Hauts-de-Seine

Soutien à l'engagement solidaire des Alto-séquanais

La politique de coopération décentralisée du conseil général des Hauts-de-Seine s'est récemment recentrée sur des cibles prioritaires — la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté — et sur quatre pays cibles.

OÙ ? En Haïti, au Cambodge, en Arménie et au Mali.

POUR QUI ? Les associations loi 1901 ayant leur siège sur le territoire des Hauts-de-Seine.

POUR QUOI ? Le conseil général soutient les projets de solidarité internationale à destination de ses pays cibles, sur les thématiques qu'il a définies comme prioritaires : la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté.

COMBIEN? Le dispositif est doté d'une enveloppe de $80\ 000 \in$ par an et les subventions octroyées n'excèdent pas $10\ 000 \in$ par projet.

QUAND ? Le service ne lance pas d'appel à projets. Les demandes sont examinées au fur et à mesure de leur arrivée.

> Pour plus d'informations

- O Aude Ronsin Laurenceau, service coopération internationale : aronsin-laurenceau@cg92.fr
- O www.hauts-de-seine.net/institution/organisme-aide

En Seine-Saint-Denis

■ Via le Monde

Depuis 2005, Via le Monde a déjà soutenu 164 projets de solidarité, dont 7 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 20 300 \in .

Via le Monde est une structure publique créée en 2001 par le conseil général de Seine-Saint-Denis pour encourager l'engagement des structures associatives du territoire en faveur de la solidarité internationale et faciliter la concrétisation de leurs projets. Dans cette optique, Via le Monde est à la fois un centre ressources qui propose un large panel de documentations balayant toutes les thématiques du développement et de l'international, ainsi qu'un outil d'accompagnement méthodologique et financier pour les porteurs de projets solidaires du département.

POUR QUI ? Associations loi 1901 et fonds sociaux éducatifs des lycées dont le siège est situé en Seine-Saint-Denis.

OÙ ? Pas de critère géographique. Le dispositif accompagne et cofinance aussi bien des projets solidaires à l'étranger que des actions de sensibilisation se déroulant sur le territoire séquano-dyonisien.

POUR QUOI ? Microprojets de développement, chantiers de solidarité, partenariats. Encourage tout particulièrement les initiatives de jeunes. Trois grandes thématiques : environnement, développement, citoyenneté.

COMBIEN? Le budget global de $185\,000 \in par$ an est réparti sur 3 fonds, avec des subventions qui ne dépassent jamais $33\,\%$ du budget total du projet :

- fonds de soutien aux projets associatifs : 4000 € maximum ;
- bourse d'appui aux jeunes porteurs de projets individuels : $1000 \in \text{maximum}$;
- partenariats de coopération au développement : 25 000 \in maximum.

Pas de financement pluriannuel. Une nouvelle demande n'est possible que tous les trois ans. La structure propose aussi un suivi individualisé au montage de projets, adapté aux compétences et expériences de chacun, ainsi que des formations méthodologiques pour bien définir et mener son projet.

QUAND ? Via Le Monde organise quatre commissions de sélection par an. Pas de date fixe.

→ Pour plus d'informations

- O Via Le Monde
- O vialemonde@cg93.fr
- O www.vialemonde93.net

Dans le Val-de-Marne

Depuis 2004, le conseil général du Val-de-Marne a déjà soutenu 19 projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour un montant total de 97 831 €

■ Aide aux projets de solidarité internationale

Le conseil général du Val-de-Marne accompagne et soutient les associations val-de-marnaises qui souhaitent s'engager dans la réalisation de projets de solidarité internationale dans divers domaines, notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

POUR QUI ? Les associations loi 1901 ayant leur siège dans le département du Val-de-Marne.

OÙ ? Tous les pays en développement sont concernés.

POUR QUOI ? La priorité est donnée aux microprojets d'investissement (budget total inférieur à 100 000 €). Il est souhaité qu'un ou plusieurs partenaires participent au cofinancement du projet, qui peut s'étendre sur une durée maximale de 3 ans. L'impact sur le territoire du département est une condition importante pour le conseil général.

COMBIEN ? Chaque année, le conseil général octroie un budget de 150 000 € au fonds de soutien, avec des subventions qui ne dépassent pas 5 000 € par projet, excepté pour les projets "eau" qui peuvent obtenir davantage, sans dépasser la limite de 50 % du montant total.

Le dispositif finance environ 35 projets par an, toutes thématiques confondues. Le service rencontre toutes les nouvelles associations et propose également des formations en montage de projets.

QUAND? Trois sessions de sélection par an.

- → Pour plus d'informations
- O Bamadi Sanokho, service des relations internationales : bamadi.sanokho@cg94.fr
- O www.cg94.fr/node/1740

■ Les dispositifs régionaux

Le conseil régional d'Île-de-France

■ Fonds de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale

Depuis 2005, le conseil régional a déjà soutenu environ 250 projets de solidarité, dont 29 dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement liquide pour un montant total de 230 000 \in .

Parallèlement à sa politique de coopération décentralisée, le conseil régional d'Île-de-France a mis en place un fonds de soutien pour encourager et accompagner les associations franciliennes de solidarité internationale intervenant dans d'autres territoires que ceux concernés par ses accords de partenariats.

POUR QUI ? Les associations loi 1901 de plus d'un an d'existence ayant leur siège en région Île-de-France.

OÙ ? Tous les pays en développement sont éligibles, exceptées les zones de coopération du conseil régional.

POUR QUOI ? Sont éligibles les microprojets d'investissement dont le budget total n'excède pas 100 000 €. Les actions doivent se dérouler sur une durée maximale d'un an et impacter sur le territoire francilien, en termes de sensibilisation de la population aux problématiques de développement par exemple.

COMBIEN? Le fonds de soutien régional est doté d'un budget d'environ 500 000 € par an. Trois montants d'aide sont ainsi répartis : 2 500 €, 5 000 €, 10 000 €, pour financer en moyenne 60 projets par an. L'équipe du fonds de soutien rencontre aussi certaines associations et les lauréats de l'appel à projets doivent obligatoirement suivre des formations au montage et au suivi de projet.

QUAND ? Deux appels à projets sont organisés par an, avec une commission en juillet et une en décembre. Une même association ne peut présenter une nouvelle demande que tous les trois ans.

→ Pour plus d'informations

- O Laurence Coutand-Laplace, unité Affaires internationales et européennes : fondsdesoutienpcsi@iledefrance.fr
- O www.iledefrance.fr > rubrique appel à projets

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Depuis 2005, l'AESN a déjà soutenu 70 projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour un montant supérieur à 5 millions d'euros.

■ Programme d'aides

Depuis les années 90, l'AESN accorde, principalement en Afrique, des aides à la réalisation des travaux d'alimentation en eau ou d'assainissement de projets généralement initiés par des associations ou des collectivités locales. La loi Oudin-Santini a donné un cadre juridique à ce dispositif d'aide et ainsi encouragé l'action internationale de l'agence.

POUR QUI ? Tous les organismes de droit français (associations, comités de jumelage, collectivités locales, etc.) présents sur le bassin Seine-Normandie peuvent solliciter le soutien de l'agence de l'eau. Depuis 2008, afin d'encourager la dynamique de la loi Oudin, l'AESN exprime sa volonté d'accentuer son accompagnement des collectivités

POUR QUOI ? Les projets soumis doivent émaner d'une demande locale et solvable. Ils feront l'objet d'une convention

DES OUTILS POUR AGIR

d'une durée d'un an, éventuellement prolongée si la réalisation du projet le justifie.

COMBIEN? Le montant maximal accordé s'élève à 100 000 \in . En 2009, le budget du fonds de soutien a atteint 1 400 000 \in .

QUAND ? L'AESN organise deux comités d'attribution des aides par an.

- > Pour plus d'informations
- O www.eau-seine-normandie.fr > rubrique action internationale > coopération

Le SEDIE

■ Syndicat des eaux d'Île-de-France

Depuis 2006, le Sedif a déjà soutenu 84 projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, pour un montant de 5.5 millions d'euros.

Depuis 1986, à travers son programme Solidarité Eau, le Sedif a consacré 15 millions d'euros à des actions de solidarité visant à promouvoir l'accès à l'eau potable dans les pays en développement. Ses actions sont financées dans le cadre de la loi Oudin-Santini par un prélèvement de 0,6 centime d'euro par mètre cube vendu.

POUR QUI ? Le Sedif accompagne les ONG ayant leur siège en France et une représentation permanente dans les pays bénéficiaires.

OÙ ? La zone géographique comprend tous les pays francophones d'Afrique et d'Asie, ainsi que Madagascar, Haïti et les Comores.

POUR QUOI ? Les projets doivent avoir pour objectif principal la maîtrise des ressources en eau des pays en voie de développement et concerner en priorité l'hydraulique à destination humaine et collective. Les ouvrages réalisés ne peuvent appartenir à des particuliers.

COMBIEN ? Le Sedif dispose d'un budget annuel d'environ 1,6 million d'euro. Le montant des subventions allouées varie selon les projets de \pm 20 000 à \pm 200 000 €.

QUAND? Le Sedif fonctionne avec deux sessions d'attribution des subventions par an, en juin et décembre.

- > Pour plus d'informations
- Marc Vézina : m.vezina@sedif.com www.sedif.com

Le SIAAP

 Le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

Depuis 2006, le SIAAP a soutenu 23 projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour un montant total de 2,7 millions d'euros. En 2009 ce budget a atteint 1,2 million d'euros.

Grâce aux possibilités offertes par la loi Oudin, depuis 2005 le SIAAP a signé 23 accords de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement.

POUR QUI ? Le dispositif s'appuie sur les coopérations développées par les partenaires du SIAAP : les départements de la petite couronne, Paris et les villes accueillant ou en relation étroite avec la gestion de ses usines d'épuration.

OÙ ? Le SIAAP intervient notamment à Cuba, en Haïti, au Togo et au Niger, au Maroc, au Vietnam, au Liban ou encore en Moldavie.

POUR QUOI ? Les actions mises en œuvre et financées par le SIAAP répondent à trois types d'intervention : contribution logistique et matérielle, expertise technique et appui à la maîtrise d'ouvrage, formation des techniciens et personnels des services d'assainissement.

COMBIEN? Le budget coopération du SIAAP était de 600 000 \in en 2007 et 2008, et de 1 200 000 en 2009 \in . Le montant alloué à chaque projet varie de \pm 50 000 à \pm 180 000 \in .

- → Pour plus d'informations
- O Laurent Doyen : laurent.doyen@siaap.fr O www.siaap.fr

■ Les dispositifs nationaux

Financements publics français

■ L'Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD a mis au point un certain nombre d'outils de financements destinés aux actions menées par des ONG et par des collectivités.

Le cofinancement des projets et programmes des ONG concerne des initiatives d'interventions locales (hors humanitaire et volontariat), des projets d'éducation au développement ou de renforcement institutionnel.

Créé en 2007, la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) est dédiée au financement d'opérations novatrices portées par des organisations de solidarité internationale. Cette facilité permet l'organisation d'appels à propositions ouverts aux ONG, sur des thèmes définis conjointement par les départements sectoriels de l'AFD et les ONG. Le mode de financement est l'octroi d'une subvention par l'AFD.

Mis en place en 2007 à titre expérimental, le dispositif les « concours locaux de faible montant » subventionne des projets via les agences locales de l'AFD, selon une procédure simplifiée. Ce dispositif concerne des projets d'investissements autonomes, initiés dans un des secteurs du document cadre de partenariat AFD avec le pays concerné. Non exclusivement destinés à des actions de coopération décentralisée sur l'eau, les projets peuvent être portés par différents types d'acteurs : institution publique, privée, ONG, collectivité locale, etc. Ils s'inscrivent dans une fourchette de 300 000 à 750 000 euros.

L'AFD cofinance également des projets destinés à des collectivités du Sud associées à des collectivités françaises.

→ Pour plus d'informations

O www.afd.fr/jahia/Jahia/home/Cooperation_decentralisee

Le ministère des Affaires étrangères et européennes

Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) accompagne les initiatives de coopération décentralisée. Depuis trois ans, en collaboration avec les préfectures de région, il développe un dispositif rénové de soutien financier aux collectivités territoriales fondé sur des appels à projets, triennaux et annuels. L'appel à projets 2010-2012 s'adresse aux collectivités territoriales françaises et à leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée de trois ans avec des autorités locales étrangères. La priorité est donnée aux projets portés par plusieurs collectivités territoriales décidées de s'associer afin de conférer à leurs actions plus de cohérence et d'efficacité. L'apport budgétaire de la ou des collectivités territoriales au projet devra être au moins égal à l'apport du MAEE.

> Pour plus d'informations

O http://cncd.diplomatie.gouv.fr

Les aides spécifiques pour les jeunes

- Le dispositif interministériel Ville, vie, vacances / Solidarité internationale (VVV/SI) soutient la réalisation de chantiers de développement par des jeunes « en difficulté » ou issus des quartiers difficiles et vivant en France. → http://cncd.diplomatie.gouv.fr
- O Le programme Jeunesse / Solidarité internationale (JSI) vise à soutenir la rencontre des jeunes du Nord et du Sud par la réalisation de chantiers communs au Sud ou en France.
- → http://cncd.diplomatie.gouv.fr
- O Un Fonds départemental d'aide aux initiatives jeunes (FDAIJ) soutient dans chaque département français les associations de jeunes qui ont un projet à contenu culturel, ou dans les domaines de la solidarité, des sciences et techniques et du sport.
- → S'adresser au service Jeunesse de votre conseil général

O Les dispositifs Défi Jeune et Projets Jeunes du programme Envie d'agir, porté par le Haut Commissaire à la Jeunesse visent également à soutenir les initiatives des jeunes dans les domaines de la solidarité internationale ou de proximité, l'animation sociale et culturelle, le développement durable, la création d'entreprise... → www.enviedagir.fr/

■ La Guilde européenne du raid

L'agence des microprojets de la Guilde soutient les petites et moyennes associations françaises de solidarité internationale pour des projets dont le budget total est inférieur à 65 000 \in . Attribuées à l'occasion de deux sessions, l'une au printemps, l'autre à l'automne, les "dotations des solidarités Nord/Sud" de la Guilde sont comprises entre $1\,500$ et $7\,500$ \in . Au-delà du soutien financier, la Guilde propose aussi des formations à la conception de microprojets de solidarité internationale et des entretiens individuels gratuits pour l'aide au montage ou la rédaction de projets.

→ Pour plus d'informations

• http://microprojets.la-guilde.org/spip.php?rubrique61

Les dispositifs destinés aux migrants

Les services techniques maliens de codéveloppement.

Financé par la France et l'Union européenne, le programme de codéveloppement au Mali accompagne les initiatives de développement local portées par des associations de migrants maliens.

→ Pour plus d'informations

- O Cellule technique du codéveloppement Mali Quartier du Fleuve, Bamako
- T. 00 223 20 23 67 55 cressangilles@gmail.com

Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD)

Le PAISD, programme de coopération bilatérale entre la France et le Sénégal, accompagne les actions menées par les Sénégalais établis en France en faveur du développement économique et social de leur pays d'origine.

→ Contact PAISD en France

- O Cellule relais PAISD, c/o pS-Eau, 32 rue le Peletier 75009 Paris
- T. 01 53 34 91 22 milin@pseau.org

Contact PAISD au Sénégal

- O Cellule de coordination PAISD, direction de l'assistance technique 106, rue Carnot – Dakar Plateau
- T. +221 33 822 79 70 datech@orange.sn
- O www.codev.gouv.sn

■ Le dispositif PRA/OSIM

Le dispositif PRA/OSIM, financé par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS) donne aux associations de migrants un accès à un cofinancement qui vise à démultiplier leurs actions en faveur de leur pays d'origine. Le montant global du projet n'excède pas 120 000 euros. Le cofinancement maximal sollicité au PRA/OSIM ne peut excéder 70 % du montant total du projet ; il est plafonné à 15 000 euros.

→ Pour plus d'informations

- O Secrétariat technique FORIM : Géraldine Barrancos 14, passage Dubail 75010 Paris O T. 01 46 07 61 80
- O gbarrancos@forim.net

■ Le label Paris Codéveloppement Sud

Le label Paris Codéveloppement Sud est un dispositif d'accompagnement des migrants créé par la ville Paris. Il consacre chaque année un budget de 100 000 € à une dizaine de micro-projets de développement portés par des associations domiciliées à Paris et dont les adhérents sont migrants ou travaillent de manière étroite avec des Parisiens d'origine étrangère.

Pour plus d'informations

O www.paris.fr > rubrique Relations internationales > solidarité internationale > label Paris Codéveloppement Sud

■ La fondation Adoma

La fondation d'entreprise Adoma participe au financement de projets portés par les résidents des foyers Adoma. Les projets sont instruits, suivis et évalués par un parrain, obligatoirement salarié d'Adoma mais non partie-prenante au dossier. Le montant maximal de la subvention est de 15 000 €.

> Pour plus d'informations

- O Fondation d'entreprise Adoma
- T. +33 (0)1 40 61 44 18 projet@fondation-adoma.fr
- O www.fondation-adoma.fr

■ L'Aftam

Sur appel à projets, l'Aftam participe au financement d'initiatives de développement socio-économique portées par des associations de migrants dont au moins un des membres est domicilié dans un établissement géré par l'Aftam. La subvention, limitée à 5 000 euros par projet, ne peut excéder 50 % de son coût total.

> Pour plus d'informations

- Aftam m T. 01 53 46 38 38 sallf@aftam.asso.fr
- O www.aftam.fr

Les fondations

■ La fondation Ensemble

La fondation Ensemble appuie des programmes qui répondent aux demandes des populations, dans les domaines suivants : eau et assainissement, développement durable, biodiversité animale dans les pays émergents, et solidarité et développement durable en France.

Elle dispose d'une procédure pour les microprojets annuels aux budgets inférieurs à $30\ 000 \in$ et d'une procédure spécifique aux budgets pluriannuels supérieurs à $50\ 000 \in$ par an. Deux périodes de présélection sont fixées dans l'année : mars pour la commission de juin et septembre pour la commission de novembre.

→ Pour plus d'informations

O www.fondationensemble.org/index.php

■ La fondation Veolia Environnement

La fondation Veolia Environnement conduit un mécénat financier de soutien à des initiatives locales dans trois grands domaines : l'insertion professionnelle, la solidarité et l'environnement (dont l'eau et l'assainissement). Les projets, d'intérêt général et sans but lucratif, émanent d'entreprises d'insertion, d'associations ou de collectivités territoriales et sont parrainés par un salarié du groupe. L'aide de la fondation ne dépasse pas 50 % du budget total et alimentent en priorité des investissements matériels ou immatériels.

→ Pour plus d'informations

O www.fondation.veolia.com/fr/demande-soutien.aspx

■ La fondation Suez Environnement

La fondation Suez Environnement - Eau pour Tous favorise toute action de mécénat initiée en France ou à l'étranger en faveur de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène des populations des pays en développement, en milieu urbain notamment. Elle vise à renforcer les connaissances et savoir-faire en ce domaine et apporte un soutien financier mais aussi, pour certains projets, une expertise (technique, administrative, méthodologique, de formation...) complémentaire à celles des ONG porteuses des actions.

→ Pour plus d'informations

 www.suez-environnement.fr/developpement-durable/fondation /vocation-et-mission

■ La fondation Poweo

La fondation Poweo a pour objet de favoriser, directement ou indirectement, l'accès aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des techniques et ressources existantes dans les pays en développement et notamment en Afrique. Dans le domaine de l'eau, elle soutient des projets d'exhaure solaire ou thermique.

→ Pour plus d'informations

O www.fondation-poweo.org/index.phtml/content/projets

La fondation Saur

La fondation Saur a été créée en 2007 pour accompagner des projets liés au développement durable, notamment dans les domaines du lien social, de l'humanitaire, de l'insertion professionnelle et de la préservation de l'environnement, par un soutien financier ou la mise en place d'un mécénat de compétences. Elle dispose d'un budget affecté prioritairement à des projets portés par des collaborateurs du groupe impliqués dans la conduite des actions. Au cours de l'exercice 2008-2009, 15 projets ont été financés, en France comme à l'international (Cambodge, Brésil, Madagascar, Inde, Burkina- Faso et Niger).

→ Pour plus d'informations → www.saur.com

Sites pour la recherche de financements

- Coordination Sud (Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale) :
 www.coordinationsud.org
- Le portail des fondations et du mécénat : www.fondations.org
- La Fondation de France : www.fondationdefrance.org
- La base de données des sources de financements : www.microprojets.org

Créée en 2006, avec l'aide de l'AFD, par l'Agence des microprojets de la Guilde européenne du raid, cette base de données répertorie les aides accessibles aux petites et moyennes associations ainsi qu'aux individus, et précise les conditions d'obtention des fonds.

Centres de ressources

L'Arene Île-de-France

Emanation du conseil régional d'Ile-de-France, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene) est le trait d'union entre les collectivités locales et acteurs franciliens en lien avec le développement durable.

- > Pour plus d'informations
- O Denis Dangaix : d.dangaix@areneidf.org
- T. 01 53 85 73 72 www.areneidf.com

■ Le pS-Eau

Réseau d'organismes intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le pS-Eau propose appui et conseil aux acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale qui veulent engager un projet sur ces thèmes.

- → Pour plus d'informations
- O Guillaume Aubourg : aubourg@pseau.org
- O T. 01 53 34 91 23

Le pS-Eau anime des bases de données disposant d'un large panel d'informations utiles :

- O Base de données des actions eau et assainissement : www.pseau.org/outils/actions
- O Base de données des acteurs de la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : www.pseau.org/outils/organismes
- O Base de données des documents de référence sur les thèmes de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité : www.pseau.org/biblio

■ Via le Monde

Centre de documentations et accompagnement des porteurs de projet en Seine-Saint-Denis :

• www.vialemonde93.net

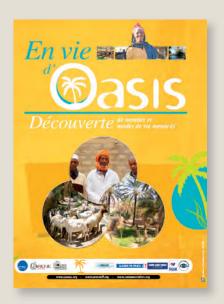
■ Le CRESI

Centre de documentations et dispositif d'accompagnement des porteurs de projet en Essonne :

O www.essonne.fr/ rubrique Développement durable > coopération internationale

Outils pédagogiques

Expositions





■ En vie d'oasis, découverte de mondes et modes de vie menacés

Exposition de 13 panneaux de 90 x 120 cm, janvier 2009

Cette exposition réalisée par le pS-Eau, le Centre d'actions et de réalisations internationales (Cari) et l'Arene IdF, avec l'appui financier du SIAAP, de la mairie de Paris, du conseil général de Seine-Saint-Denis, du conseil général du département de l'Hérault et de la fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, aborde de façon claire et accessible à tous, les thèmes sensibles de la désertification, de l'agriculture et de la ressource en eau en Méditerranée.

- → Pour plus d'informations
- Arene IdF, 94 bis avenue de Suffren 75015 Paris T. 01 53 85 61 70
- O www.areneidf.org

L'assainissement dans les pays en développement, les acteurs français s'engagent

Exposition de 12 panneaux de 90 x 120 cm, mars 2006

Cette exposition est prêtée aux collectivités territoriales, aux structures d'éducation, aux associations, etc., qui en font la demande. Les thèmes abordés sont la situation et les enjeux de l'assainissement dans les pays en développement, les techniques d'assainissement, la problématique du financement, les nouveaux moyens d'intervention des acteurs français et quatre cas concrets d'actions de coopération d'acteurs franciliens en partenariat avec des municipalités et agences techniques de pays du Sud.

- → Pour consultation, téléchargement et emprunt
- Arene Île-de-France www.areneidf.com
- O Denis Dangaix : d.dangaix@areneidf.org
- O T. 01 53 85 73 72

■ Guides méthodologiques

 Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures. MAEE

La Commission nationale de la coopération décentralisée a mis en ligne en 2009 un Atlas des coopérations décentralisées et des autres actions extérieures. Celui-ci rencense et cartographie les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : près de 3 800 collectivités territoriales françaises et 8 000 projets sont détaillés.

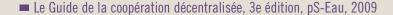
Cet atlas est consultable sur le site du MAEE : http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-recherche.asp

■ Livre Bleu. L'eau la vie, le développement humain. Secrétariat international de l'eau

Edité par le Secrétariat international de l'eau, chaque Livre Bleu propose en huit pages une vision critique du secteur de l'eau et de l'assainissement d'un pays, en mesurant de façon indépendante les progrès effectués au plan quantitatif (taux de couverture, portefeuille de projets en cours et programmé pour les années à venir, financements complémentaires nécessaires, etc.) et au plan qualitatif (expériences innovantes, avancement des réformes et de la réflexion, participation de la société civile), en épousant le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux.

Quatre Livres Bleu concernent pour l'instant le Niger, le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. Ils sont téléchargeables en français et en anglais à partir du site du SIE :

→ www.sie-isw.org



Ce guide présente le cadre d'intervention et les outils disponibles pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale afin qu'ils s'engagent plus largement dans des actions de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Il expose les principes et les étapes à respecter pour conduire avec pertinence et cohérence la recherche de financements, l'élaboration puis la mise en œuvre de projets dans ce domaine.

→ A consulter et télécharger sur : www.pseau.org/biblio





■ L'assainissement dans les pays en développement — les acteurs français s'engagent.

Ouvrage collectif, 24 pages, 2006

Assainir pourquoi ? Assainir c'est quoi ? Assainir comment ? Voici des questions parmi d'autres abordées dans ce livret de la manière la plus simple et la plus concrète possible, en illustrant ici et là les données pratiques par des exemples de coopérations réussies.

- O Documents téléchargeables sur les sites de l' Arene : www.areneidf.org et du pS-Eau : www.pseau.org/biblio
- Assurer l'assainissement pour tous. Des expériences de coopération à partager, des initiatives à développer

Ouvrage collectif, 32 pages, 2009

Trois ans après une première publication, l'Arene IdF et le pS-Eau, désormais associés au SIAAP, proposent aux acteurs français un nouveau livret regroupant des informations actualisées sur les axes et documents d'orientation stratégique, ainsi qu'un panel d'initiatives mutli-acteurs. Ce livret apporte des éclairages utiles pour accompagner les volontés d'agir et provoquer de nouveaux partenariats locaux dans ce domaine.

→ A consulter et télécharger sur : www.pseau.org/biblio





Agir ensemble pour améliorer l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'eau

Cartographie de l'aide publique au développement européenne en Afrique dans le secteur de l'eau.

Exercice mené par le groupe de travail Afrique de l'initiative européenne de l'eau (Water Initiative Africa), décembre 2008.

- → Ce rapport peut être obtenu sur www.euwi.net
- → A consulter et télécharger sur le site de l'IRC (Centre international de l'eau et de l'assainissement) : www.fr.irc.nl/content

 Gestion intégrée des ressources en eau et coopération décentralisée

Arene Île-de-France, WWF, Paris, 8 pages, 2009

Ce document vise à sensibiliser les élus et techniciens à l'intérêt de mettre en pratique une approche de gestion intégrée de l'eau.

→ A consulter et télécharger sur : www.arene.org

■ A consulter sur le net

- Les sites Internet des services techniques nationaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement proposent de nombreux documents indispensables (code de l'eau, guide de montage de projet, plan et stratégie nationale d'accès à l'eau et l'assainissement, etc.). Ils fournissent également des contacts utiles, notamment ceux des services techniques déconcentrés :
- **Sénégal** : Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire → www.pepam.gouv.sn
- O Mali: direction nationale de l'hydraulique
- → www.dnh-mali.org
- O Burkina Faso: direction générale des ressources en eau
- → www.eauburkina.bf
- Mauritanie : direction nationale de l'hydraulique et de l'assainissement → www.hydraulique.mr
- Réseau Pratiques d'échanges d'idées et de méthodes pour des actions → www.interaide.org/pratiques
- Cités-Unies-France (CUF)
- → www.cites-unies-france.org
- Coalition eau → www.coalition-eau.org
- Partenariat français pour l'eau (PFE) :
- → www.eau-international-france.fr
- Système africain d'informations sur l'eau (SADIEau)
- → www.sadieau.org
- Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA) → www.reseaucrepa.org
- Centre d'information technique et économiques de Madagascar → www.cite.mg

www.pedag-eau.fr

■ Le site des outils pédagogiques sur l'eau, l'assainissement et la coopération

Dans le cadre de leur partenariat pluriannuel, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies lle-de-France (Arene IDF) et le pS-Eau ont conçu et animent conjointement un répertoire informatisé des outils pédagogiques existants sur les thèmes de l'eau, de l'assainissement et de la coopération. L'objectif de cet outil : promouvoir en France et plus largement dans les pays francophones, l'éducation au développement en matière d'assainissement et d'accès au service d'eau potable.

Concrètement, les différents acteurs concernés, collectivités, Ong, enseignants, animateurs... peuvent obtenir des informations (références, type de support, etc.) sur les outils les plus adaptés à leurs démarches de sensibilisation et d'action.

Outre une sélection régulièrement actualisée de plus de 700 documents, le site propose des données sur le développement durable.

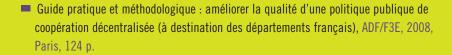


Bibliographie

A consulter et télécharger sur www.pseau.org/biblio

- Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres, pS-Eau, ministère des Affaires étrangères et européennes, 1998
- Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain,
 pS-Eau, PDM, ministère des Affaires étrangères et européennes, 2004





- Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau, Rapport du Pnud, 2006, Kevin Watkins, Pnud, 440 p.
- Charte européenne de coopération en matière de gouvernance locale : www.charte-coop-gouvernancelocale.eu/gouvernance
- Charte de la coopération décentralisée et du développement durable : www.cites-unies-france.org
- Vous montez un projet d'approvisionnement en eau potable. Avez-vous pensé à ? Cahiers Techniques pS-Eau.





L'Arene Île-de-France : expertise et ressources pour le développement local

Emanation du conseil régional d'Ile-de-France, l'Agence régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (Arene) est un expert et un référent de la région francilienne pour le développement durable. Coopération décentralisée, énergie, activités économiques, économie sociale et solidaire, construction et aménagement durable, mobilité, éducation à l'environnement, l'Arene est le trait d'union entre les collectivités locales et les acteurs franciliens en lien avec le développement durable. En associant expertises, réseaux et outils, elle fait le lien entre l'analyse et la mise en œuvre de solutions concrètes.

Le programme Solidarité-Eau : un partage d'expériences

Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) facilite les initiatives locales de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à travers l'organisation de concertation entre les acteurs de solidarité internationale (ONG, pouvoirs publics, collectivités, secteur privé, milieu de la recherche), l'animation de programmes de recherche-action, la production et la diffusion d'informations.



Arene Île-de-France 94 bis, avenue de Suffren 75015 PARIS T. 33 (0)1 53 85 61 75 F. 33 (0)1 40 65 90 41 www.areneidf.org



Programme Solidarité-Eau 32, rue le Peletier 75009 PARIS T. 33 (0)1 53 34 91 20 F. 33 (0)1 53 34 91 21 www.pseau.org